



heures effectuées non réglées

Par **lucavince**, le 11/12/2012 à 21:14

Bonsoir!

je rencontre un soucis avec ma paie de novembre qui m' a été viré le 1er décembre.

Ma paie du mois de novembre correspond aux heures effectuées du 1er au 31 octobre.

J'ai été en arrêt maladie du 24.11 au 1.12.

Sur cette fiche de paie mon temps de travail s'élève à 204 heures et mon entreprise m'a rémunéré que 159 heures indiquant que ces heures non réglées correspondait à ma semaine de maladie de fin novembre!!

A mon sens, toute heure travaillée doit être payée, mes heures d'octobre n'ayant rien à voir avec mon absence de fin novembre.

Qu'en pensez-vous?

Merci d'avance pour votre retour.

P.S : Je précise que je suis conducteur routier.

Par **P.M.**, le 11/12/2012 à 21:28

Bonjour,

Effectivement les heures de travail effectif doivent être payées pour le mois considéré et l'absence pour maladie ne peut être retenue que sur le mois pendant lequel elle a eu lieu en appliquant le quotient de nombre d'heures non travaillées par rapport à celles normalement ouvrées...

Par **lucavince**, le 11/12/2012 à 21:51

Merci pour cette réponse rapide!

Donc en résumé mes heures d'octobre doivent être réglées en totalité.

Au moment ou je me suis trouvé en arrêt maladie, je totalisais autour de 170 heures (le 23 novembre), ces heures me sont dues également je pense.

Mon contrat initial est de 182 heures mensuelles, donc je perdrais ces 12 heures manquantes sur novembre.

La comptabilité du siège social m'a indiqué que ces 7 jours de maladie me sont défalquées sur ces heures d'octobre car celle ci apparaissent sur la fiche de paie de novembre, mois de mon arrêt maladie, tout ça est très compliqué à comprendre.....

Par **P.M.**, le **11/12/2012** à **23:32**

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **lucavince**, le **12/12/2012** à **19:05**

merci, je pense qu'un petit tour à l'inspection du travail me fera gagner du temps.